

Actions académiques mutualisées

Cahier des charges

A - Objectifs

Ces actions sont l'occasion de proposer aux académies, en relation avec l'IGEN, des thèmes de travail communs dans le cadre du développement des usages et de la généralisation de l'intégration des TICE.

Les actions académiques mutualisées doivent permettre l'émergence de « pôles de référence » spécifiques en académie.

Elles doivent conduire à la production de scénarios pédagogiques intégrant les TICE accessibles aux non spécialistes dans le cadre d'une généralisation des usages.

B - Organisation

1. Le groupe de travail national

Le professeur référent est à la croisée du groupe de travail académique auquel il appartient et du groupe de travail national.

Le groupe de travail national est constitué :

- des professeurs référents des groupes académiques
- de représentants de la SD-TICE
- du référent TICE de l'Inspection générale de la discipline
- d'un correspondant de la DGESCO.

Le groupe travaille sur les projets académiques retenus suite à l'appel à propositions lancé par la SD TICE.

Les travaux des groupes académiques alimentent les réflexions du groupe de travail national.

2. Le groupe de travail académique

Le groupe de travail académique est constitué de plusieurs enseignants dont le professeur référent. Ce groupe, sous la responsabilité d'un IA-IPR organise son travail en relation avec le projet retenu.

Pour un projet donné, chaque professeur référent, en relation avec l'animateur disciplinaire (SD-TICE), assure la coordination des travaux menés dans son académie.

3. Articulation avec le réseau d'interlocuteurs académiques TICE et disciplines

Le professeur référent peut solliciter l'avis de l'interlocuteur académique pour les TICE.

Il pourra être amené à intervenir lors de la réunion nationale des interlocuteurs académiques.

L'animateur disciplinaire (SD TICE) assure la communication régulière des travaux menés auprès du réseau des interlocuteurs académiques

4. Réunions nationales

Une réunion en présentiel des enseignants référents est organisée si possible avant fin octobre. Il s'agit de préciser les pistes de travail et le calendrier de l'année.

Des réunions à distance permettront de faire des points d'étape, les modalités seront exposées lors de la réunion en présentiel.

Les comptes rendus de ces réunions seront mis en ligne sur Educnet par l'animateur disciplinaire.

De son côté, le professeur référent communiquera l'avancée des travaux à l'IA-IPR responsable du groupe académique, au CTICE et au groupe académique.

C - Productions - Communication

Le dispositif permet de faire connaître et mettre en valeur au niveau national les travaux des académies tout en dégageant les pôles de compétences.

Les productions sont de préférence mises en ligne sur les sites académiques avec un lien vers une page nationale « vitrine de la mutualisation ».

Elles feront l'objet d'une indexation sur Edubases.